

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et abrogation des cartes communales

Suite à l'annulation de l'enquête publique par l'arrêté n°AR2023-59 du 30 mai 2023, le public est informé que, par arrêté réglementaire n°AR2023-72 du 25 juillet 2023, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs : **du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 heures au vendredi 6 octobre 2023 à 17h00.**

A été désigné par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse M. Christian RESSEGUIER, cadre retraité de la fonction publique d'Etat, en qualité de commissaire enquêteur ;

Le support de présentation du dossier d'enquête publique unique sera mis à disposition au siège de la communauté de communes du Quercy Blanc et dans les mairies (aux jours et heures habituels d'ouverture) comme indiqué en suivant :

- Au siège de la Communauté de Communes du Quercy Blanc et à la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc : l'intégralité du dossier d'enquête publique unique sur support papier ;
- Dans les mairies de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Lendou-en-Quercy, Saint-Paul-Flaunac, Barguelonne-en-Quercy, Montlaurun, Porte-du-Quercy, Pern : l'intégralité du dossier d'enquête publique unique sur un poste informatique mis à disposition du public ;

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/plui-ccquercyblanc/>
- Sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse : <http://www.ccquercyblanc.fr/> et sur celui des mairies de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie (<http://www.castelnau-montratier.fr/>), de Cézac (<https://www.cezac.fr/>), Montcuq-en-Quercy-Blanc (www.mairie-montcuq-en-quercy-blanc.fr), Pern (www.pern46.fr), Porte-du-Quercy (<https://porte-du-quercy.fr/>), Saint-Paul-Flaunac

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit :

Par courrier papier : à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUI et à l'abrogation des cartes, communales, Communauté de communes du Quercy Blanc, 37 place Gambetta, 46170 Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

ou

par courrier électronique : au commissaire enquêteur en précisant l'objet « A l'attention du Commissaire-enquêteur, Enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUI et à l'abrogation des cartes communales » :

à ep-pluicccquercyblanc@democratie-active.fr

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public sur le registre numérique :

<https://www.democratie-active.fr/plui-ccquercyblanc/>

Les observations électroniques seront publiées sur le site internet précité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous, sur <https://www.democratie-active.fr/plui-ccquercyblanc/> pour recevoir les observations, propositions écrites et orales, dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

Date	Lieux et horaires	
	9h-12h00	14h00-17h00
Le 04/09/2023	Commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie : siège de la CCQB	Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc : Mairie
Le 08/09/2023	Commune de Saint-Paul-Flaunac : Mairie annexe de Saint-Paul-de-Loubressac	Commune de Lendou-en-Quercy : Mairie
Le 14/09/2023	Commune de Porte-du-Quercy : Mairie (Le Bouleve)	Commune de Lhospitalet : Mairie
Le 18/09/2023	Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc : Mairie	Commune de Montlaurun : Mairie
Le 22/09/2023	Commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie : Mairie	Commune de Cézac : Mairie
Le 27/09/2023	Commune de Pern : Mairie	Commune de Barguelonne-en-Quercy : Mairie
Le 03/10/2023	Commune de Saint-Paul-Flaunac : Mairie annexe de Saint-Paul-de-Loubressac	Commune de Lhospitalet : Mairie
Le 06/10/2023	Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc : Mairie	Commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie : Mairie

L'adresse des lieux est indiquée à l'article 5 de l'arrêté. Le public peut se rendre à la permanence de son choix, et n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle portent ses observations, propositions.

Ses rapports et ses conclusions seront transmis au Président de la Communauté de Communes dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête et seront tenus à disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes et sur leurs sites internet (adresses mentionnées ci-dessus).

Toute information concernant le projet de modification du PLU pourra être demandée à **Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, Bernard VIGNALS.**